

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE.
District de Kamouraska }

Le vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.
No. 1207

Présent :

L'Honorable M. le Juge Ernest Cimon.

Thomas Philippe Pelletier, marchand, de la paroisse de Trois-Pistoles, dans le District de Kamouraska.

Demandeur,

vs.

Octave Lizotte, ci-devant cultivateur, de la paroisse de St Jean de Dieu, dans le dit District et actuellement aux Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Par ordre,

PELLETIER & PERREAULT.

P. C. S.

31 mai 1889.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } COUR DE CIRCUIT.
District de Kamouraska. } pour le District de Kamouraska.

No. 9529.

Le seize mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Présent : L'Hon. M. le Juge Ernest Cimon.

Gonzague Rioux, Marchand, de la paroisse de Trois-Pistoles,

Demandeur,

vs.

Julien Rioux, ci-devant cultivateur, de la dite paroisse de Trois-Pistoles, et actuellement de lieux inconnus.

Défendeur.

et

Théophile Bélanger, cultivateur, de la dite paroisse de Trois-Pistoles,

Tiers Saisie.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

P. LANGLAIS,

Greffier de la dite Cour.

31 mai 1889.

COUR SUPÉRIEURE.

District de Kamouraska.

No. 1204

Joseph Rioux, marchand, de la paroisse de Trois-Pistoles,

Demandeur.

vs.

Alfred Rioux, ouvrier, du même lieu,

Défendeur.

Le 27 mai 1889.

Présent : L'Hon. E. Cimon, J. C. S.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Par ordre,

PELLETIER & PERREAULT.

P. C. S.

31 mai 1889.

J. ELZEAR POULIOT, Avocat,

Commissaire des Cours du Nouveau-Brunswick.

Bureau : Maison Frenette, rue de la Cour,

Fraserville, P. Q., Canada.

19 juillet 1888.—6 m.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL
FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS.

TROISIÈME IMPORTATION

Normands, Percherons, Bretons.

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la saison.

Montréal, 1er avril 1889.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie.
R. AUZIAS TURENNE, Gérant.

18 Avril 1889.—24.

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRÈRE

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale :

- I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.
- II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.
- III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.
- IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne.
- V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.
- VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.
- VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.
- VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.
- IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPECIALITÉ.—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de l'an dernier, quelques VEAUX du printemps, mâles et femelles.

24 mai 1888.

7 février 1889.—3

Terre à vendre.

Une bonne ferme, contenant douze arpents de front sur quarante de profondeur, dont cent arpents en culture, la balance, boisée en partie de bois franc. La partie en culture est bien faite et clôturée sans épargne. Maison en bois ainsi que fournil et autres dépendances; grange, étable, etc., avec fondations en pierre: le tout est en parfaite condition et tout neuf. Cette propriété est située dans la paroisse de Ste FRANCOISE, district de Kamouraska. Bonne occasion pour établir deux familles, Conditions faciles et titres parfaits.

Le vendeur donnerait la terre à ferme à un prix fixe.

Pour informations, s'adresser, sur les lieux à B. DASTOUS, ou à P. FOURNIER, ccr., N. P., TROIS PISTOLES.

N. B.—L'acheteur pourra aussi se procurer les animaux de fermes nécessaires, si besoin il y a, ainsi que ménage, etc.